

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 NOVEMBRE 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Aliénation d'un local sis
15, rue des Coches**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 novembre 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 30 novembre 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 novembre 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 22 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 novembre deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur BINET à Monsieur LAURENT
Madame USQUIN à Monsieur LEBRAY

Secrétaire de Séance :

Monsieur MOREL

N° DE DOSSIER : 07 G 04

OBJET : ALIENATION D'UN LOCAL SIS 15, RUE DES COCHES

RAPPORTEUR : Monsieur MOREL

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 9 novembre 2006, le Conseil Municipal a désaffecté et déclassé du domaine public communal le local sis 15, rue des Coches, qui a accueilli la Crèche dite « des Coches » qui, n'étant plus aux normes, a été fermée lors de l'ouverture de la crèche de Gramont. Il a également décidé le lancement de la procédure de cession de ce bien.

Lors de l'établissement du mesurage imposé par la loi Carrez, la surface habitable a été arrêtée à 120,60 m². Sur cette base, France Domaines, par avis du 13 juin 2007, a estimé la valeur de ce bien à 490 000 €.

Trois propositions ont été reçues : une de 550 000 €, une de 560 000 € et une de 565 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente de l'appartement sis 15, rue des Coches à Monsieur Eric THEOCHARIDES, moyennant le prix de 565 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

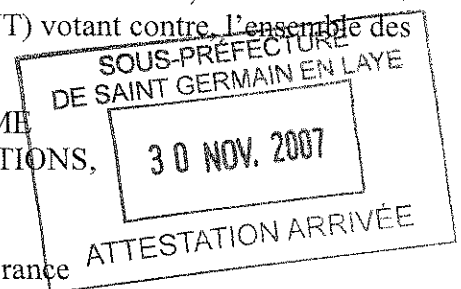
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à la majorité, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-LEMOIS, Monsieur BINET (pouvoir à Monsieur LAURENT) votant contre, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS